



**RAPPORT :**  
**LE KAZAKHSTAN POURSUIT**  
**LES EX-DIRECTEURS DE LA BANQUE BTA**  
**POUR OBTENIR DES TÉMOIGNAGES**  
**CONTRE MOUKHTAR ABLYAZOV**



**La France a approuvé que la poursuite pénale d'Ablyazov, l'ancien opposant de Noursoltan Nazarbayev, a le caractère politique. Afin d'obtenir des « dépositions supplémentaires » contre Ablyazov, la « chasse » aux anciens gérants de la Banque BTA est devenue plus sévère. Entre autres, en Turquie, les autorités kazakhes ont enlevé Zhaksylyk Zharimbetov, et elles demandent l'extradition d'Anatoliy Pogorelov et de Roman Solodchenko.**

La Fondation « Open Dialogue » a été fondée en Pologne en 2009, par l'initiative de Lyudmyla Kozlovska qui en est actuellement présidente. Les objectifs statutaires de la Fondation comprennent la défense des droits de l'homme, de la démocratie et de la légitimité sur les terrains ex-soviétiques. La Fondation attire le plus de son attention sur les plus grands pays de la région : le Kazakhstan, la Russie et l'Ukraine.

La Fondation réalise ses buts par l'organisation des missions d'observation, y compris l'observation des élections et la surveillance de l'état de la protection des droits de l'homme dans la région post-soviétique. Des rapports et des comptes-rendus sont ensuite élaborés et distribués alors parmi les institutions de l'UE, de l'OSCE et d'autres organisations internationales, les ministères des affaires étrangères et des parlements des états membres de l'UE, des centres d'analyse et des médias.

Poutre l'activité d'observation et analytique, la Fondation est active en coopération avec les députés engagés en affaires étrangères, droits de l'homme et relations avec les pays post-soviétiques, afin d'appuyer les processus de la démocratisation et de la libéralisation de leur politique interne. L'activité de la Fondation comprend aussi des programmes d'appui aux prisonniers et aux réfugiés politiques.

La Fondation a des bureaux permanents à Varsovie, à Kyiv et à Bruxelles.

Copyright : Fondation « Open Dialogue », février 2017.

00-580 Warszawa

Al. Szucha 11a, local 21

Tél. +48 22 307 11 22

e-mail : [odfoundation@odfoundation.eu](mailto:odfoundation@odfoundation.eu)

[www.odfoundation.eu](http://www.odfoundation.eu)

**Pour recevoir de plus amples informations, veuillez nous contacter :**

**Chef du projet :**

Lyudmyla Kozlovska [lyudmylakozylovska@odfoundation.eu](mailto:lyudmylakozylovska@odfoundation.eu)

**Auteurs :**

Igor Savchenko [igor.savchenko@odfoundation.eu](mailto:igor.savchenko@odfoundation.eu)

Andriy Osavoliyk [andriy.osavoliyk@odfoundation.eu](mailto:andriy.osavoliyk@odfoundation.eu)

**Rédaction :**

Lyudmyla Kozlovska

**Graphique :** Andriy Osavoliyk

La couverture comprend les photos des personnes suivantes: Moukhtar Ablyazov (photo : [www.vesti.ru](http://www.vesti.ru)) ; Anatoliy Pogorelov (archives privés) ; Roman Solodchenko (photo : [www.rsolodchenko.narod.ru](http://www.rsolodchenko.narod.ru)) ; Zhaksylyk Zharimbetov (photo : [www.rus.azattyq.org/a/28269011.html](http://www.rus.azattyq.org/a/28269011.html))

*Il est permis de copier les matériaux partiellement ou complets à condition de citer la Fondation « Open Dialogue ».*

**TABLE DES MATIÈRES :**

1. Introduction .....	4
2. Après le conflit entre Ablyazov et Nazarbayev, la Banque BTA a été nationalisée.....	6
3. Ablyazov et ses collaborateurs ont reçu des témoignages pénaux .....	7
4. Plus de 40 personnes ont signé des dépositions affirmant leur défauts contre la libération de la responsabilité pénale.....	7
5. Résultats des procédures pénales portant sur la banque BTA à Kazakhstan.....	8
6. Violations de la loi lors des procès judiciaires portant sur la banque BTA à Kazakhstan .....	9
7. Affaire Anatoliy Pogorelov : un employé de la banque est devenu victime lors de la poursuite pénale en affaire Moukhtar Ablyazov.....	10
8. Les services spéciaux de Kazakhstan ont enlevé Zharimbetov et l'ont gardé arrêté pendant 10 jours ; ensuite, il a commencé à « déposer contre soi » .....	11
9. La corruption de Kazakhstan qui influe sur les organes judiciaires ukrainiens et russes, et l'abus de mécanismes d'Interpol.....	12
10. Affaire Roman Solodchenko : il a trouvé l'asile en Grande-Bretagne qui a aussi refusé à l'Ukraine et à la Russie de l'extrader .....	13
11. Affaire Tatyana Paraskevich : la République tchèque a refusé à l'Ukraine et à la Russie de l'extrader. Les lobbyistes de Kazakhstan essaient d'annuler son statut de protection subsidiaire ....	14
12. La France a avoué que l'affaire Ablyazov a le caractère politique et a souligné l'influence illégale du Kazakhstan sur l'Ukraine et la Russie .....	15
13. Les pays membres de l'UE ont refusé au Kazakhstan, à l'Ukraine et à la Russie d'extrader les collaborateurs d'Ablyazov .....	15
14. Les autorités Kazakhes étaient la source des procès civils en Grande-Bretagne et elles ont fait des pressions à ce que le statut du réfugié accordé à Ablyazov soit annulé .....	16
15. Conclusions .....	18

## 1. INTRODUCTION

La procédure pénale en affaire de la Banque BTA résulte du long conflit politique entre le président du Kazakhstan, Noursoultan Nazarbayev, et l'homme politique d'opposition, Moukhtar Ablyazov.

En 2001, Moukhtar Ablyazov, ex-ministre de l'énergie, est devenu l'un des fondateurs du mouvement d'opposition « Choix démocratique du Kazakhstan ». Étant un homme politique et d'affaires influent, Ablyazov était pour les réformes libérales, il soutenait l'opposition et les médias indépendants. Pour cette raison, le président Nazarbayev juge Ablyazov son ennemi personnel. Le tribunal kazakh a interdit de fonctionner aux partis d'opposition « Choix démocratique du Kazakhstan », « Alga ! », et à 34 médias non-publiques, sous prétexte de « l'extrémisme » et de « coopération avec Ablyazov ».

L'affaire de la Banque BTA est un exemple type de ce qu'un chef d'état autoritaire utilise le système étatique pour se venger sur son ennemi principal.

En 2009, après un conflit suivant entre Nazarbayev et Ablyazov, la banque kazakhe stratégique – Banque BTA – a été nationalisée par force. Les anciens gestionnaires de la banque, Moukhtar Ablyazov et Zhaksylyk Zharimbetov, ont été nommés « chefs du groupe de crime organisé », et leurs collaborateurs « membres du groupe de crime organisé ». Ils ont été accusés d'avoir « volé les moyens pécuniaires de la Banque BTA ».

Le présent rapport **discute les sources de l'affaire de la Banque BTA à Kazakhstan**, comment les organes judiciaires kazakhs, en menaçant et en faisant chanter, forçait les ex-gestionnaires principaux de la banque à déposer des témoignages étant des preuves contre eux-mêmes. **Quand la France a jugé l'affaire Ablyazov politiquement motivée et a refusé de l'extrader, Kazakhstan a intensifié la poursuite pénale des anciens gestionnaires de la banque** (entre autres, Anatoliy Pogorelov, Zhaksylyk Zharimbetov et Roman Solodchenko, dont les affaires sont présentées dans ce rapport). Le but de Kazakhstan est d'obtenir des « témoignages supplémentaires » pour l'utiliser comme propagande et pour poursuivre encore Ablyazov, ses proches et ses collaborateurs en Union européenne, y compris en Grande-Bretagne.

La procédure pénale en affaire Banque BTA a été dressée à la base de l'article 65 du Code pénal qui prévoit la « libération de la responsabilité pénale suite à la déclaration de repentir ». Les juges judiciaires ont menacé les accusés qu'ils « doivent avouer leur responsabilité, sinon, ils seront assurément condamnés à la privation de la liberté ». Plus de 40 anciens employés de la Banque BTA ont « déclaré de repentir ». Les autorités les ont utilisés pour obtenir des témoignages contre Ablyazov. L'une de telles victimes est Anatoliy Pogorelov qui est poursuivi par le mandat d'arrêt international et qui peut être extradé au Kazakhstan.

Dans deux procès judiciaires qui ont eu lieu à Kazakhstan, plus de 30 employés de la Banque BTA ont été condamnés. La plupart a été condamné à la privation de liberté, entre 5 et 8 ans. Ces décisions sont utilisées en qualité de décisions de caractère préjudiciaire à l'encontre de la poursuite pénale de Moukhtar Ablyazov et ses collaborateurs. À Kazakhstan, aucune décision n'a été prononcée contre Ablyazov. En même temps, le tribunal kazakh a prononcé la décision contre ceux qui ont « contribué aux vols commis par Ablyazov ». Donc, les autorités ont « automatiquement » jugé Ablyazov responsable de la fraude.

En outre, les autorités détiennent un ex-partenaire en affaires d'Ablyazov, Zhaksylyk Zharimbetov. La Grande-Bretagne lui a accordé le statut du réfugié du Kazakhstan. Mais le 21/01/2017, les services spéciaux kazakhs ont enlevé Zharimbetov de Turquie par un avion loué. Ainsi, l'une des normes principales de la loi internationale a été atteinte, à savoir, le principe de ne pas renvoyer le réfugié dans le pays de sa provenance. Au cours de 10 jours, Zharimbetov a été détenu dans le centre de détention du Comité de sécurité nationale. Après cette période, il a déclaré qu'il « s'y était rendu par sa propre volonté » et il a commencé à témoigner contre Ablyazov.

Il est probable que les autorités kazakhes, **utilisant Zharimbetov en qualité de l'otage, obtiendront toutes les témoignages leur nécessaires.** Ayant enlevé Zharimbetov, les autorités kazakhes ont informé avoir « obtenu des preuves supplémentaires des actes illégaux commis par Ablyazov et ses associés ». En outre, le 02/10/2017, les organes judiciaires ont affirmé avoir « trouvé un nouvel associé d'Ablyazov » qui « blanchissait une partie de l'argent sale volé de la Banque BTA par l'intermédiaire du journal « Tribuna ».<sup>1</sup> Cette personne, comme « il s'est avéré », c'était Zhanbolat Mamay, le rédacteur en chef du journal d'opposition, qui a tout de suite été arrêté par la police. La rédaction du journal a été fouillée. Il y a lieu de supposer que dans de tels cas, les autorités se basent sur les témoignages de Zharimbetov.

Ainsi, les autorités kazakhes emploient officiellement les méthodes illégales, créant l'impression de la « justice ».

En 2009, en Grande-Bretagne, la Banque BTA nationalisée a déposée la demande en action civile contre Ablyazov. Les juristes britanniques qui représentaient formellement la Banque BTA, travaillaient en effet pour les autorités du Kazakhstan. Ainsi, la **Banque BTA a induit en erreur le tribunal britannique, en affirmant que les demandes en action civiles « n'étaient pas politiquement motivées ».**

En outre, en utilisant l'influence par corruption, Kazakhstan a abouti à ce que des procédés exécutoires aient été ouverts en Ukraine et en Russie, concernant la Banque BTA. Si Ablyazov et ses collègues sont extradés dans ces pays, Kazakhstan y aura accès. Selon les documents publiés dans les médias, les représentants des autorités kazakhes ont préparé pour les organes judiciaires ukrainiens et russes les versions de travail des décisions sur les accusations concernant la Banque BTA, indiquant le montant « approprié » de l'argent prétendu volé.

Les organisations internationales des droits de l'homme, l'ONU et le Parlement européen ont déposé des déclarations sur le contexte politique de l'affaire Ablyazov.<sup>2</sup> Les pays membres de l'UE ont émis plus de 10 décisions sur le refus d'extrader les collaborateurs d'Ablyazov au Kazakhstan, en Russie ou en Ukraine. Ils ont obtenu l'asile ou la protection subsidiaire dans les pays membres de l'UE.<sup>3</sup> Malgré tout, la Russie et l'Ukraine visent toujours à les extradier, en coopérant avec le Kazakhstan, abusant ainsi des mécanismes d'Interpol.

<sup>1</sup> <http://anticorruption.gov.kz/rus/infocentr/news/?cid=0&rid=306>

<sup>2</sup> <http://en.odfoundation.eu/a/5692,international-support-of-mukhtar-ablyazov-as-an-opposition-politician>

<sup>3</sup> Zhaksylyk Zharimbetov et Roman Solodchenko en Grande-Bretagne, Aleksandr Pavlov en Espagne, Alma Shalabayeva en Italie, Tatyana Paraskevich en République tchèque, Artur Trofimov en Autriche, Gaukhar Kusainova aux États-Unis, Kuanysht Nurgazin et Syrym Shalabayev en Lituanie, Muratbek Ketebayev en Pologne.

## 2. APRÈS LE CONFLIT ENTRE ABLYAZOV ET NAZARBAYEV, LA BANQUE BTA A ÉTÉ NATIONALISÉE



Noursoultan Nazarbayev et Moukhtar Ablyazov.  
Photos : [www.jamestown.org](http://www.jamestown.org) et [www.tengrinews.kz](http://www.tengrinews.kz)

Moukhtar Ablyazov a commencé sa carrière en affaires après la chute de l'URSS. Dans les années 1993-1997, il a créé et géré le groupe « Astana Holding » qui avait acheté des parts, entre autres, dans les banques et dans les médias.

En 1997, Ablyazov a commencé à travailler dans le domaine public. Dans les années 1998-1999, il était ministre de

l'énergie, de l'industrie et du commerce du Kazakhstan. En 1999, il a refusé la proposition de continuer son travail dans le gouvernement, déposée par le président Nazarbayev. Ablyazov a remarqué que le renforcement de l'autorité du président et l'influence de sa famille sur tous les domaines de l'économie n'ont pas permis de réaliser les réformes de systèmes libérales. Ablyazov a passé dans l'opposition et est alors devenu défavorisé par le président du Kazakhstan.

En 2001, Moukhtar Ablyazov est devenu l'un des fondateurs du mouvement d'opposition « Choix démocratique du Kazakhstan ». Juste après, les autorités ont ouvert la procédure pénale contre lui. Le 18/07/2002, Ablyazov a été condamné à 6 ans de privation de liberté, étant accusé d'avoir « abusé de ses droits ». Sous pression de l'opinion publique internationale qui a jugé cette décision politiquement motivée, le 13/05/2003, Nazarbayev a gracié Ablyazov. Le parti « Choix démocratique du Kazakhstan » et son successeur, le parti « Alga ! » ont été accusés de « l'extrémisme » et le tribunal kazakh leur a défendu de fonctionner (en 2005 et en 2012 respectivement).<sup>4</sup>

En 2005, Ablyazov a présidé le Conseil des directeurs de la banque kazakhe Banque BTA (une banque non-étatique). Selon Ablyazov, en 1997, il a fondé un groupe d'investisseurs kazakhs qui a gagné un appel d'offres pour l'achat des actions de cette banque. Dans les années 2006-2009, la Banque BTA occupait la première place dans les rankings de meilleures banques de l'Asie Centrale. En 2008, la banque détenait 30% de tous les crédits accordés aux personnes morales au Kazakhstan.<sup>5</sup>

Ablyazov soutenait toujours l'opposition et les médias privés, ce qui a causé un nouveau conflit avec Nazarbayev. De plus, selon Ablyazov, il a refusé de changer de propriété de la participation de contrôle des actions de la Banque BTA contre les représentants du président kazakh, **suite à quoi les organes officiels ont commencé à indiquer des irrégularités dans le fonctionnement de la banque.**

Au début de l'an 2008, l'Agence de surveillance bancaire a informé que la Banque BTA accordait des crédits risqués. Comme Ablyazov le remarque, le 29/01/2009, l'Agence a demandé à la Banque de créer une réserve supplémentaire dans le montant de 3,5 milliards de dollars américains environ **en une journée de travail.**

Le 02/02/2009, lors de la session du gouvernement, la décision de nationaliser la Banque BTA et de démissionner ses gérants, Moukhtar Ablyazov et Zhaksylyk Zharimbetov, a été prise. Ablyazov a nommé cette procédure « une reprise par action hostile de l'état », ce qui allait donner des conséquences néfastes. D'après lui, suite au changement du propriétaire, les débiteurs étrangers ont obtenu le droit

<sup>4</sup> <http://en.odfoundation.eu/a/7250,the-story-of-the-democratic-choice-of-kazakhstan-opposition-movement>

<sup>5</sup> <http://bta.kz/ru/press/news/2009/02/02/6/> ; [http://btabank.ua/rus/bank\\_media.php?news\\_id=5](http://btabank.ua/rus/bank_media.php?news_id=5)

de requérir de la part de la banque un paiement préalable de toutes les obligations internationales dans le montant de 12 milliards de dollars.<sup>6</sup>

### 3. ABLYAZOV ET SES COLLABORATEURS ONT REÇU DES TÉMOIGNAGES PÉNAUX

Le 02/03/2009, les autorités kazakhes ont ouvert la procédure pénale contre Ablyazov et tous ceux qui avait travaillé avec lui. Les juges judiciaires ont affirmé que l'argent de la Banque BTA avait été « détourné par le groupe du crime organisé géré par **Moukhtar Ablyazov** et **Zhaksylyk Zharimbetov** ». Zharimbetov occupait le poste du président du Comité de crédits de la banque (du 25/09/2006), du vice-président de la gérance de la banque (du 21/12/2006) et du premier vice-président de la gérance (du 04/03/2008).

D'après la décision sur l'accusation, Ablyazov « a nommé ses proches sur les postes de direction », et ceux-là « accordaient des crédits sur des conditions préférentielles, sans expertises ». Les juges judiciaires affirment que les sociétés qui obtenaient des crédits « étaient contrôlées par Ablyazov ». Les autorités kazakhes croient qu'Ablyazov « a utilisé cet argent dans son propre intérêt, en activité économique ».

Alors, Kazakhstan a accusé Moukhtar Ablyazov d'avoir « détourné et frauduleusement profité des biens d'autrui » (l'art. 176, par. 3 du Code pénal de la République du Kazakhstan) ; de la « fraude » (l'art. 177, par. 3 du Code pénal de la République du Kazakhstan) ; du « blanchiment de l'argent sale » (l'art. 193, par. 3 du Code pénal de la République du Kazakhstan) ; de « l'emploi illégal des moyens pécuniaires de la banque » (l'art. 220, par. 3 du Code pénal de la République du Kazakhstan) ; de « l'abus des droits » (l'art. 228 du Code pénal de la République du Kazakhstan) ; de la « direction d'une organisation criminelle » (l'art. 235, par. 4).

En fonction des dates, le parquet kazakh citait des montants différents « volés par l'organisation criminelle d'Ablyazov et de Zharimbetov », de 5 milliards à 7,5 milliards de dollars américains.

Les juges judiciaires ont réparti les « membres de l'organisation criminelle » en deux catégories :

- Les personnes qui entretenaient les « relations fondées sur la confiance » avec Ablyazov et Zharimbetov, et qui participaient aussi dans « le partage et la fraude des moyens volés ». Ce groupe a compris, entre autres, un allié d'Ablyazov, **Roman Solodchenko**, employé dans la banque du 19/10/2005.
- Les employés de la banque qui « ne faisaient pas partie des confidents d'Ablyazov et de Zharimbetov », « ne participaient pas dans le partage ni dans la fraude des moyens volés », mais « réalisaient les ordres criminels » suite aux obligations professionnelles. Les juges judiciaires ont inclut dans cette catégorie, entre autres, **Anatoliy Pogorelov**, employé dans la banque de 1997 jusqu'au juillet 2006.

### 4. PLUS DE 40 PERSONNES ONT SIGNÉ DES DÉPOSITIONS AFFIRMANT LEUR DÉFAUTS CONTRE LA LIBÉRATION DE LA RESPONSABILITÉ PÉNALE

L'article 65 du Code pénal de la République du Kazakhstan prévoit « la libération de la responsabilité pénale suite à la déclaration active de repentir ». Cet article est appliqué aux personnes qui « se sont adressées aux autorités eux-mêmes et ont attribué à la révélation du crime ». Les témoignages déposés

<sup>6</sup> <http://ru.mukhtarablyazov.org/a/1677,abljazov-ne-ja-ukral-ehto-u-menja-ukrali-bank-dengi-i-reputaciju>

en vue de cet article étaient activement utilisés lors des procès judiciaires politiquement motivés, ouverts contre les employés de l'industrie pétrolière de Zhanaozen<sup>7</sup> et contre l'opposant Vladimir Kozlov.<sup>8</sup>

Le 13/11/2009, le président Nazarbayev, répondant à la question concernant ses opposants et les ex-fonctionnaires « qui avaient quitté la bonne piste », a dit : « *Je suis prêt à pardonner celui qui démontre son regret pour les fautes commises et qui dira pouvoir nous joindre pour réparer ses défauts* ». <sup>9</sup>

Comme Anatoliy Pogorelov le dit, **le juge judiciaire Saken Iskhangaliyev a dit ouvertement que le procès en affaire Banque BTA avait des sources politiques**, donc « *tous doivent avouer leurs défauts conformément à l'art. 65, sinon, ils seront privés de liberté* ».

Selon nos estimations, **43 ex-employés de la Banque BTA** ont déposé « les témoignages contre eux » contre l'application de l'art. 65 du Code pénal en leurs procédures.<sup>10</sup> Les juges judiciaires sont affirmé que ces personnes « *ont déclaré de repentir et ont attribué à la révélation d'autres participants du crime* ».

## 5. RÉSULTATS DES PROCÉDURES PÉNALES PORTANT SUR LA BANQUE BTA À KAZAKHSTAN

Les témoignages dans lesquelles les personnes écoutées ont avoué leurs défauts sont devenus la base du **premier procès judiciaire ouvert contre 12 ex-employés de la Banque BTA**. Le 25/12/2009, le Tribunal régional d'Almalinskiy à Almaty les a jugés coupables du « détournement des biens d'autrui » (l'art. 176, par. 3 du Code pénal de la République du Kazakhstan) et du « blanchiment de l'argent sale » (l'art. 193, par. 3 du Code pénal de la République du Kazakhstan) « dans le cadre des actions du crime organisé ».

Conformément à la décision du tribunal, les employés de la Banque BTA ont obtenu des peines suivantes :

- 8 ans de privation de liberté : Bagdatgali Tasibekov, Ermek Dikanbayev, Aidos Mukatayev, Askhat Estayev, Zhanikbek Dzhumamukhambetov.
- 5 ans de privation de liberté : Ermek Zhanybekov, Zhanna Bekbayeva, Aleksey Domashenko, Erlan Beysekeyev.
- 2 ans de privation de liberté : Ablakhat Kebirov, Daulet Dashev.
- 5 ans de privation de liberté (peine suspendue) : Genrig Kholodzinskiy.

En même temps, Kazakhstan a intensifié la poursuite pénale d'Ablyazov devant les tribunaux britanniques, en déposant des demandes en action civiles. Probablement, les autorités kazakhes avaient besoin de « preuves plus fortes », supplémentaires, contre Ablyazov. Ceci explique parfaitement bien ce qu'au début de l'an 2010 les autorités ont annulé la décision d'appliquer l'art. 65 concernant une partie des employés de la Banque BTA. **Certains parmi ceux qui « avaient déclaré de repentir » et avaient été libérés, ont été de nouveau poursuivis par la justice pénale.** Le deuxième procès pénal a été ouvert contre **un groupe des gens plus large**. Ainsi, les juges judiciaires « ont augmenté » le nombre de membres du « groupe de crime organisé ».

<sup>7</sup> <http://en.odfoundation.eu/a/991,court-doesn-t-acquit-oil-workers-and-residents-of-the-village-of-shetpe-convicted-of-participation-in-mass-disorders-on-the-16-17-december-2011>

<sup>8</sup> <http://en.odfoundation.eu/a/1297,court-proceedings-in-the-case-of-vladimir-kozlov>

<sup>9</sup> <https://zonakz.net/articles/?artid=27202>

<sup>10</sup> Les données à la base de l'analyse de la décision sur l'accusation et les informations des medias.



**Lors du deuxième procès devant les tribunaux, 21 personnes ont été accusées** (ex-employés de la Banque BTA et les employés des sociétés qui avaient obtenu des crédits). Le 24/05/2012, le Tribunal de région de Medeuskiy à Almaty les a jugés « membres du groupe de crime organisé », coupables de la « participation en « détournement des biens d'autrui » (l'art. 28, par. 5, l'art. 176, par. 3 du Code pénal de la République du Kazakhstan) et de « l'emploi illégal conscient des moyens de la banque afin d'accorder des crédits fonds perdu » (l'art. 220, par. 1 du Code pénal de la République du Kazakhstan).

Conformément à la décision du tribunal, les accusés ont obtenu des peines suivantes :

- 6 ans de privation de liberté : Zhanna Akhmedyarova.
- 5,5 ans de privation de liberté : Nazgul Kozhali.
- 5 ans de privation de liberté : Genrig Kholodzinskiy, Raimkhan Uzbekgaliyev, Saule Bulatkhanova, Andrey Kovsharov, Baurzhan Isenov, Aynar Ilyasov, Murat Murzatayev, Dmitriy Solodukhin, Ermek Adilbekov, Baurzhan Karimov, Talgat Yskak, Dastan Nurpeisov, Timur Surapbergenov, Bagdatgali Tasibekov, Ermek Dikanbayev (concernant Tasibekov et Dikanbayeva, la décision prononcée par le tribunal de première instance a été maintenue, à savoir, 8 ans de privation de liberté).
- Libérés suite à l'amnistie : Serik Sadykov, Edge Nurkhydarov, Dina Abdykalykova.
- Libérés suite à l'écoulement du terme de prescription de l'engagement des poursuites pénales : Daulet Abzhanov.

Il faut souligner que **9 personnes** (Akhmedyarova, Uzbekgaliyev, Bulatkhanova, Isenov, Ilyasov, Murzatayev, Solodukhin, Abdykalykova, Abzhanov) **ont été condamnées bien que les procès ouverts contre eux à la base de l'art. 65 du Code pénal aient été prononcés de non-lieu**. Akhmedyarova et Solodukhin sont rentrés au Kazakhstan, ayant confiance en promesses des autorités sur le non-lieu de la poursuite pénale contre la déposition des témoignages. Le 01/08/2012, **dans une lettre adressée au président Nazarbayev, Akhmedyarova et Solodukhin ont déclaré avoir été trompés**. De plus, Akhmedyarova a été encore accusée de « blanchiment de l'argent sale » (l'art. 193, par. 3 du Code pénal de la République du Kazakhstan).<sup>11</sup>

## **6. VIOLATIONS DE LA LOI LORS DES PROCÈS JUDICIAIRES PORTANT SUR LA BANQUE BTA À KAZAKHSTAN**

Les observateurs ont souligné que les deux procès judiciaires n'étaient pas conformes aux principes du procès équitable. En particulier, **les journalistes et les avocats ont noté les atteintes suivantes** :<sup>12</sup>

- Les organes judiciaires ont cité comme « volé » tout le montant de l'argent que la banque avait émis sous forme des crédits. En même temps, le remboursement de certains crédits n'a pas été pris en compte. L'endettement au titre des crédits accordés a été imputé sur les pertes de la banque. De plus, certaines sociétés n'étaient pas en mesure de rembourser leurs dettes, puisqu'après la nationalisation, les juges judiciaires ont bloqué leurs comptes bancaires.
- Les avocats ont proposé de réaliser des expertises comptables afin d'estimer la valeur de marché de la garantie et de répondre à la question est-ce que la banque avait-elle subi une perte. Le tribunal a rejeté ces demandes.

<sup>11</sup> [https://bureau.kz/novosti/zayavleniya\\_i\\_obrasheniya/article\\_4767/](https://bureau.kz/novosti/zayavleniya_i_obrasheniya/article_4767/)

<sup>12</sup> Le portail d'information et d'analyses « Respublika » / Ne te défends pas de la prison au Kazakhstan, le 20/07/2012 ; Le portail d'information et d'analyses « Respublika » / La décision du tribunal n'a pas été commuée, bien qu'ils sont venus volontairement ; [https://bureau.kz/novosti/zayavleniya\\_i\\_obrasheniya/article\\_4840/](https://bureau.kz/novosti/zayavleniya_i_obrasheniya/article_4840/)

- Les avocats ont souligné que **des actions semblables de la banque ont été définies par les juges judiciaires une fois une atteinte, une autre, légales**. Anatoliy Pogorelov l'explique ainsi : « Les juges judiciaires ont choisi de tout l'éventail de crédits ces transactions où il était possible de les lier d'une façon quelconque avec Ablyazov, Zharimbetov ou leurs familles et amis et ils ont juste affirmé que ces transactions de crédit constituaient des vols ».
- Les juges judiciaires représentaient les relations professionnelles des employés de la banque sous forme de « *la hiérarchie du crime organisé* ».
- Les décisions sur l'ouverture des procédures pénales citent **des montants différents**, que « le groupe de crime organisé d'Ablyazov » est réputée avoir volé.
- Le procureur affirme que les accusés qui refusent d'avouer leurs défauts « *essaient ainsi d'éviter la responsabilité* ».
- La décision du tribunal est **une copie idéale** du texte de l'acte d'accusation.

## 7. AFFAIRE ANATOLIY POGORELOV : UN EMPLOYÉ DE LA BANQUE EST DEVENU VICTIME LORS DE LA POURSUITE PÉNALE EN AFFAIRE MOUKHTAR ABLYAZOV



Anatoliy Pogorelov.  
Photo : archives privés.

De 2002 à 2006, Anatoliy Pogorelov était président du Comité de crédit de la Banque BTA (Zhaksylyk Zharimbetov l'a succédé).

Pogorelov a entendu les mêmes accusations qui ont servi à émettre les décisions condamnant 21 employés de la Banque BTA en 2012 : « aide en détournement et en fraude des biens d'autrui » (l'art. 28, par. 5, l'art. 176, par. 3 du Code pénal de la République du Kazakhstan) ; « emploi illégal des moyens pécuniaires de la banque » (l'art. 220, par. 1 du Code pénal de la République du Kazakhstan), « fonctionnement dans un groupe de crime organisé ». Les organes judiciaires du Kazakhstan accusent Pogorelov « d'avoir exécuté les ordres d'Ablyazov » et signé les documents du Comité de crédits « dans l'intérêt du groupe de crime organisé ».

Pogorelov affirme ne pas être un ami d'Ablyazov et ne pas faire partie de ses contacts les plus proches. Selon Pogorelov, il a quitté son poste du

président du Comité de crédits 9 après ce qu'Ablyazov a commencé à présider la banque comme il ne s'entendait pas bien avec le nouveau chef.

En 2009, **Pogorelov a déposé « les témoignages contre lui » dans le cadre de l'art. 65 du Code pénal**. Les juges judiciaires le menaçaient par la peine de privation de liberté s'il ne l'avait pas fait. Pogorelov dit d'avoir signé une attestation proposée par le juge judiciaire : « *j'avoue avoir commis ces défauts, à savoir, j'ai approuvé l'accord du crédit à la société, ne sachant pas qu'une partie de l'argent serait utilisé contrairement à leur but prévu (détourné de la société)* ». Mais la décision sur l'accusation contient une autre version des témoignages de Pogorelov. Les juges judiciaires affirment que Pogorelov a avoué que

« seulement ces sociétés qui étaient liées avec la banque, Ablyazov et ses gens étaient préférées » ; « le comité d'investissement présidé par Ablyazov influait sur les membres du Comité de crédits ».

« Les employés de la banque qui ont exprimé leur volonté de *repentir* ont entendu la promesse d'être libérés du lieu de détention, conformément à l'art. 65 du Code pénal. Mais en 2010, les autorités ont annulé cette décision et **ont rouvert les procédures pénales contre quelques personnes, y compris Anatoliy Pogorelov**. Il s'est rendu compte qu'il était dangereux de rester au Kazakhstan et en juin 2010, il a quitté le pays. Kazakhstan a émis le mandat d'arrêt international contre Pogorelov.

## 8. LES SERVICES SPÉCIAUX DE KAZAKHSTAN ONT ENLEVÉ ZHARIMBETOV ET L'ONT GARDÉ ARRÊTÉ PENDANT 10 JOURS ; ENSUITE, IL A COMMENCÉ À « DÉPOSER CONTRE SOI »



Zhaksylyk Zharimbetov.

Photos : [www.rus.azattyq.org/a/28269011.html](http://www.rus.azattyq.org/a/28269011.html)

Les autorités kazakhes affirment que Zharimbetov et Ablyazov « présidaient le groupe de crime organisé ». D'après les juges judiciaires, Zharimbetov « exécutait les décisions prises par Ablyazov ».

Le 10/01/2012, Zharimbetov a obtenu le statut de réfugié en Grande-Bretagne. Les autorités britanniques ont cité les informations sur ce que Zharimbetov était un collaborateur proche de l'opposant politique Ablyazov et que Kazakhstan a requiert qu'il déposât des témoignages contre Ablyazov.

En novembre 2012, Zharimbetov a déclaré devant le tribunal britannique que les autorités du Kazakhstan avaient menacé

ses proches de « leur rendre la vie difficile » s'il refusait de déposer les témoignages contre Ablyazov.<sup>13</sup>

En même temps, Zharimbetov s'est déclaré prêt à « commencer la coopération avec les organes judiciaires » contre le retrait des accusations. Les documents de correspondance en sont la preuve. Alors, le 05/10/2013, Zharimbetov a écrit la lettre à l'Agence kazakhe de la lutte contre le crime économique. « *Je m'adressais aux organes de poursuite, à partir de l'an 2010, proposant la coopération, mais sans réponse à cause de différentes circonstances. (...) Je suis désireux de déclarer que j'avais été induit en erreur par Ablyazov, juste comme de nombreux salariés de la banque* », a écrit Zharimbetov.<sup>14</sup> Néanmoins, les directeurs de la Banque BTA croyaient que Zharimbetov essayait de « *jouer avec la partie kazakhe, sans renoncer à l'appui assuré par Ablyazov* » et « *sans annuler ses déclarations politiques* ». <sup>15</sup>

Le 17/01/2017, a été arrêté à l'aéroport d'Istanbul. Akmaral Zharimbetova, l'épouse de Zhaksylyk Zharimbetov, a demandé la Fondation « Open Dialogue » de l'aider. Elle a informé que les autorités kazakhes planifiaient d'enlever son mari. Le **21/01/2017**, il a été publié que **les services spéciaux kazakhs ont déporté Zharimbetov de Turquie dans un avion loué**.

<sup>13</sup> Le portail d'information et d'analyses « Respublika » / Les trente pièces d'argent de Zharimbetov – IY, 31/03/2016

<sup>14</sup> Le portail d'information et d'analyses « Respublika » / Sur l'accord conclu entre Akorda et Zharimbetov - II, le 11/05/2016

<sup>15</sup> Le portail d'information et d'analyses « Respublika » / Sur l'accord conclu entre Akorda et Zharimbetov, le 06/05/2016

Le 23/01/2017, dans une demande d'informations officielle, adressée aux autorités turques, Fondation « Open Dialogue » a demandé d'expliquer pourquoi les autorités turques, portant atteinte aux accords internationaux, ont délivré Zharimbetov au Kazakhstan, bien que celui-ci eût le statut de réfugié de ce pays ; et aussi, pourquoi il n'avait pas d'avocat d'office. Mais la Fondation n'a pas obtenu de réponse.

Jusqu'aujourd'hui, nous ne savons pas quelle procédure juridique – déportation ou extradition – a été utilisée afin de remettre Zharimbetov au Kazakhstan et quel organe d'autorité a pris une telle décision. Les faits permettent de définir cet incident en tant qu'un enlèvement réalisé par les services spéciaux kazakhs en coopération avec les services spéciaux turcs.

Pendant quelques jours, il était impossible de définir le lieu de séjour de Zharimbetov. Le **30/01/2017**, Zharimbetov, avec son avocat Nurlan Ustemirov, sont arrivés à la conférence de presse à Astana.<sup>16</sup> Zharimbetov a déclaré qu'il avait été détenu par les autorités turques à cause du « passeport falsifié », et qu'il a donc **décidé « volontairement » de se rendre chez les autorités du Kazakhstan**. Du 21/01/2017 au 30/01/2017, il se trouvait dans un lieu de détention judiciaire du Comité de sécurité nationale, et actuellement, il se trouve enfermé chez lui.

Zharimbetov croit qu'il est venu au Kazakhstan puisque ceci « *était inscrit dans son sort prédit par les étoiles* » : « *Si je n'étais pas arrêté en Turquie, peut-être, je me promènerais quelque part. J'aurais eu peur. (...) On dit qu'un homme a besoin de trois jours pour s'habituer à l'enfer. Ceci signifie que nous sommes capables de s'habituer à tout* ».

Il vaut souligner que lors de son discours, **il a répété 4 fois que son affaire n'avait point de contexte politique**. « *Je sais que certains gens comme Moukhtar Ablyazov, et certaines organisations non-gouvernementales, telles que « Open Dialogue », essaient de rendre cette situation politique* », a dit Zharimbetov. Il reste surprenant comment il a pu apprendre – étant en lieu de détention – que la Fondation « Open Dialogue » a publié l'information sur son enlèvement.<sup>17</sup>

Zharimbetov a décidé de coopérer avec les organes judiciaires. « *Ceci m'aidera moi-même, ces gens qui ont déjà été condamnés et ceux qui sont toujours libres à l'étranger* ». Il était critique envers Ablyazov, affirmant que celui-ci « *avait une obsession portant sur le pouvoir* », « *fonctionnait dans le cadre des affaires privées* », et que « *la banque et ses employés étaient ses outils* ». L'avocat de Zharimbetov souligné que « *monsieur Ablyazov donnait des ordres d'accorder des crédits* ».<sup>18</sup>

## 9. LA CORRUPTION DE KAZAKHSTAN QUI INFLUE SUR LES ORGANES JUDICIAIRES UKRAINIENS ET RUSSES, ET L'ABUS DE MÉCANISMES D'INTERPOL

Kazakhstan n'a pas signé d'accords d'extradition avec la plupart des pays membres de l'UE. C'est pour cela que les autorités kazakhes se sont entendues avec la Russie et l'Ukraine concernant « l'aide ». La Banque kazakhe BTA avait des bureaux de représentation en Ukraine et en Russie. En conséquence, la Russie et l'Ukraine ont aussi ouvert les procédures pénales contre Ablyazov et ses collaborateurs, les accusant d'avoir « frauduleusement abusé de moyens financiers de la Banque BTA », fonctionnant dans le cadre du « groupe de crime organisé ».

En 2014, le site kazaword.wordpress.com a publié la correspondance des fonctionnaires kazakhs et de leurs représentants. Ces documents ont été largement discutés dans les médias européens<sup>19</sup> et parmi

<sup>16</sup> <http://rus.azattyq.org/a/zharimbetov-delo-bta-ablyazov/28269011.html> ; [https://tengrinews.kz/kazakhstan\\_news/byivshiy-zampred-bta-banka-ya-ustal-begat-311165/](https://tengrinews.kz/kazakhstan_news/byivshiy-zampred-bta-banka-ya-ustal-begat-311165/)

<sup>17</sup> <http://en.odfoundation.eu/a/8031,turkey-helped-nazarbayev-to-kidnap-political-refugee-zhaksylyk-zharimbetov>

<sup>18</sup> <https://www.youtube.com/watch?v=3cTGpzbjGXl>

<sup>19</sup> <https://www.letemps.ch/suisse/2015/04/17/opposants-kazakhs-piste-enlevement-passait-vevey> ;

<https://www.mediapl'lart.fr/journal/international/140216/loligarchie-kazakh-ablyazov-denonce-une-justice-francaise-lecoute-de>

les organisations de défense des droits de l'homme.<sup>20</sup> Les autorités kazakhes avouaient que les comptes e-mail gouvernementaux avaient subi des attaques informatiques. Ainsi, l'authenticité de la correspondance a été confirmée.

La correspondance publiée a confirmé que **les représentants des autorités kazakhes ont préparé pour les organes judiciaires ukrainiens et russes** les versions de travail des listes des accusations envers Abylazov et ses collaborateurs, et la demande d'inscription sur la liste d'Interpol ; ils donnaient des instructions directes en affaire et citaient le montant « approprié » de l'argent prétendu détourné.<sup>21</sup>

- En **Ukraine**, la procédure pénale a été ouverte contre Moukhtar Abylazov, Zhaksylyk Zharimbetov, Roman Solodchenko, Tatyana Paraskevich, Igor Kononko et Sryym Shalabayev.
- **La Russie** a cité les accusations pénales, entre autres, contre Moukhtar Abylazov, Artur Trofimov, Roman Solodchenko et Tatyana Paraskevich. Les juges judiciaires et les juges russes qui s'occupaient et qui s'occupent de l'affaire Banque BTA, se trouvent sur la liste des sanctions en affaire Magnitski.<sup>22</sup>

Le Kazakhstan tient à extraditer ces gens en Russie ou en Ukraine, comme cela permettrait aux représentants du Kazakhstan d'y avoir accès et d'obtenir des témoignages contre Abylazov. Les pays membres de l'UE ont refusé de les extraditer et leur ont accordé un permis de séjour. Les autorités du Kazakhstan, de la Russie et de l'Ukraine connaissent leurs adresses. Pour cela, on suppose que **dans ces cas, Interpol n'est pas utilisé pour chercher ces gens, mais pour limiter à Abylazov et à ses collaborateurs la liberté de voyager, d'ouvrir les comptes bancaires, de louer un appartement, etc.**

En 2016, Interpol a effacé les données d'Artur Trofimov de la liste des personnes recherchées. Les données de Roman Solodchenko ont été effacées de la liste des personnes recherchées à la demande du Kazakhstan. En ce qui concerne les demandes ukrainiennes et russes en affaire Solodchenko, Interpol les a suspendues pour vérification.

## 10. AFFAIRE ROMAN SOLODCHENKO : IL A TROUVÉ L'ASILE EN GRANDE-BRETAGNE QUI A AUSSI REFUSÉ À L'UKRAINE ET À LA RUSSIE DE L'EXTRADER



Roman Solodchenko.

Photos : [www.rus.azattyq.org](http://www.rus.azattyq.org)

Roman Solodchenko travaillait dans la Banque BTA à partir du 19/10/2005, occupant le poste de membre de la gérance, du vice-président de la gérance et du président de la gérance de la banque. D'après les juges judiciaires, « il accordait ses décisions avec Abylazov et Zharimbetov », et aussi signalait les documents « en intérêt du groupe de crime organisé ».

Le 10/01/2012, Solodchenko a obtenu le statut de réfugié en Grande-Bretagne. Les autorités britanniques ont pris en considération les attestations selon lesquelles **Solodchenko était poursuivi à cause de ses relations proches avec l'homme politique d'opposition, Abylazov.** Des cas des pressions exercées par les autorités du Kazakhstan sur les

[moscou](http://moscou) ; <https://fr.news.yahoo.com/le-parquet-favorable-%C3%A0-lextradition-loligarque-ablazov-185415169.html> ;

<http://www.nzz.ch/schweiz/thomas-borer-im-sold-einer-fremden-macht-1.18465336> ;

[http://espresso.repubblica.it/internazionale/2014/06/04/news/mukhtar-ablyazov-mi-vogliono-uccidere-1.168238?refresh\\_ce](http://espresso.repubblica.it/internazionale/2014/06/04/news/mukhtar-ablyazov-mi-vogliono-uccidere-1.168238?refresh_ce)

<sup>20</sup> <http://en.odfoundation.eu/a/7508,prominent-russian-human-rights-activists-salled-for-preventing-the-extradition-of-mukhtar-ablyazov>

<sup>21</sup> <http://en.odfoundation.eu/a/6869,report-analysis-of-documents-in-the-case-of-ablyazov> ; <http://en.odfoundation.eu/a/7319,report-the-facts-which-confirm-the-fabrication-of-the-case-of-mukhtar-ablyazov-in-russia-tatiana-paraskevich-and-artur-trofimov-prosecution>

<sup>22</sup> Les juges judiciaires Nikolay Budilo, Natalia Vinogradova, Oleg Urzhumtsev ; les juges Sergey Podoprigrorov, Elena Stashina, Aleksey Krivoruchko, Svetlana Ukhnaeva.

proches de Solodchenko, requérant que ce dernier arrête de supporter Abylazov et revienne au Kazakhstan, ont été notés.

Le 01/03/2016, le tribunal de ville à Westminster a refusé à l'Ukraine d'extrader Solodchenko, citant le risque du procès injuste. Le tribunal a attiré son attention aussi sur les pressions exercées par le Kazakhstan en cette affaire. Le 30/11/2016, ce tribunal a rejeté la demande russe d'extradition aussi. La décision soulignait que la Russie n'a pas fourni au tribunal des matériaux suffisants pour bien fonder les accusations contre Solodchenko.

## 11. AFFAIRE TATYANA PARASKEVICH : LA RÉPUBLIQUE TCHÈQUE A REFUSÉ À L'UKRAINE ET À LA RUSSIE DE L'EXTRADER. LES LOBBYISTES DE KAZAKHSTAN ESSAIENT D'ANNULER SON STATUT DE PROTECTION SUBSIDIAIRE



Tatyana Paraskevich.  
Photo : archives privés.

Tatyana Paraskevich est une ancienne collaboratrice de Moukhtar Abylazov, elle habite en République tchèque.

Le 04/09/2012, son avocat a obtenu la lettre de la part de Vojtěch Trapl, représentant les intérêts de la Banque BTA en République tchèque. Il a déclaré ouvertement : contre « les témoignages portant sur les activités de Moukhtar Abylazov », **Kazakhstan peut « demander de rendre de non-lieu la procédure pénale contre Tatyana Paraskevich en Ukraine et en Russie ».**<sup>23</sup> Paraskevich a refusé de déposer les témoignages contre Abylazov.

En 2014, la République tchèque a refusé à la Russie et à l'Ukraine d'extrader Paraskevich. Néanmoins, la Russie et l'Ukraine ont exprimé leurs objections concernant cette décision. **En 2016, presque simultanément, ces pays ont envoyé de nouvelles demandes d'extradition de Paraskevich.** Les mêmes documents considérés en 2014 ont été annexés aux demandes.

Le 18/02/2014, la République tchèque a accordé à Paraskevich la protection subsidiaire pour un an. Le 16/02/2015, ce statut a été prolongé de deux années suivantes. Paraskevich a déposé la demande de nouvel prolongement de son statut. Les juristes de la Banque kazakhe BTA nationalisée **ont demandé plusieurs fois les organes tchèques de poursuite de ne pas admettre ce que Paraskevich obtienne la protection subsidiaire internationale.** Maintenant, le Parquet général tchèque essaie d'annuler ce statut de Paraskevich sur la voie judiciaire (le premier cas de ce type dans ce pays). Il y a lieu de supposer que les lobbyistes kazakhs peuvent influencer sur ces processus.<sup>24</sup>

<sup>23</sup> <http://en.odfoundation.eu/a/1295,the-case-of-tatiana-paraskevich-with-the-use-of-ukrainian-and-russian-law-enforcement-agencies-kazakhstan-intends-to-compel-the-accused-to-testify-against-mukhtar-abylazov>

<sup>24</sup> <http://en.odfoundation.eu/a/7898,the-case-of-tatiana-paraskevich-through-misuse-of-the-eu-s-justice-system-kazakhstan-s-lobbyists-look-to-have-paraskevich-s-asylum-status-revoked>

## 12. LA FRANCE A AVOUÉ QUE L'AFFAIRE ABLYAZOV A LE CARACTÈRE POLITIQUE ET A SOULIGNÉ L'INFLUENCE ILLÉGALE DU KAZAKHSTAN SUR L'UKRAINE ET LA RUSSIE

Le 31/07/2013, Moukhtar Ablyazov a été arrêté en France à la base de « l'alerte rouge » d'Interpol.

Le 09/12/2016, le Conseil d'État français a refusé à la Russie d'extrader Ablyazov, l'accusé principal en affaire Banque BTA.

La décision du Conseil d'État est fondée comme suit : « *Considérant qu'il ressort des pièces du dossier que M. Ablyazov est un opposant au régime politique du Kazakhstan et s'est vu reconnaître, en raison des risques qu'il encourt à ce titre, la qualité de réfugié politique à l'égard de ce pays par les autorités britanniques. (...) Les autorités kazakhes, qui avaient précédemment fait pression sur les autorités ukrainiennes pour qu'elles demandent l'extradition de M. Ablyazov, ont cherché à exercer une influence sur l'engagement en Russie de poursuites pénales contre M. Ablyazov et sur la présentation, par les autorités russes, de la demande d'extradition de l'intéressé vers la Russie. (...) Qu'il résulte de l'ensemble des circonstances de l'affaire que l'extradition vers la Russie de M. Ablyazov a été demandée dans un but politique* ». <sup>25</sup>

La décision du Conseil d'État est finale et non attaquable.

En plus, en France, la procédure pénale a été ouverte contre le procureur français Solange Legras. D'après la correspondance publiée, le procureur a donné des conseils amicaux aux représentants de l'Ukraine, de la Russie et de la Banque kazakhe BTA portant sur l'extradition d'Ablyazov. <sup>26</sup>

## 13. LES PAYS MEMBRES DE L'UE ONT REFUSÉ AU KAZAKHSTAN, À L'UKRAINE ET À LA RUSSIE D'EXTRADER LES COLLABORATEURS D'ABLYAZOV

Au cours de dernières années, les pays membres de l'UE **ont refusé d'extrader les personnes accusées en affaire Banque BTA**. Dans de nombreux cas, le refus résultait du contexte politique de l'affaire, de la motivation insuffisante des accusations, de l'indication sur le risque des tortures et du procès judiciaire injuste.

- Le 28/01/2014, l'Autriche a refusé à la Russie d'extrader Artur Trofimov.
- Le 09/04/2014, la Grande-Bretagne a refusé à l'Ukraine d'extrader Igor Kononko.
- En 2014, la République tchèque a refusé à la Russie et à l'Ukraine d'extrader Tatyana Paraskevich.
- En 2013 la Pologne et en 2015 l'Espagne ont refusé au Kazakhstan d'extrader Mouratbek Ketebayev.
- En 2015, l'Espagne a refusé au Kazakhstan d'extrader Aleksandr Pavlov.
- Le 01/03/2016, la Grande-Bretagne a refusé à l'Ukraine d'extrader Roman Solodchenko. Le 30/11/2016, son extradition en Russie a été refusée.
- Le 28/06/2016, la Lituanie a refusé au Kazakhstan et à l'Ukraine d'extrader Syrym Shalabayev.

<sup>25</sup> <http://www.conseil-etat.fr/Actualites/Communiqués/Decision-d-extradition>

<sup>26</sup> <https://www.mediapart.fr/journal/international/140216/loligarque-kazakh-ablyazov-denonce-une-justice-francaise-lecouite-de-moscou>

#### **14. LES AUTORITÉS KAZAKHES ÉTAIENT LA SOURCE DES PROCÈS CIVILS EN GRANDE-BRETAGNE ET ELLES ONT FAIT DES PRESSIONS À CE QUE LE STATUT DU RÉFUGIÉ ACCORDÉ À ABLYAZOV SOIT ANNULÉ**

En 2009, la Banque kazakhe BTA a entamé en Grande-Bretagne les procès civils contre Moukhtar Ablyazov pour le montant de 4,5 milliards de dollars américains environ. La Banque BTA a induit en erreur le tribunal britannique, en affirmant que les demandes en action civiles n'étaient pas politiquement motivées. **Les juristes britanniques qui représentaient formellement la Banque BTA devant les tribunaux, travaillaient en effet pour les autorités du Kazakhstan.** Les organes nationaux kazakhs (FDN « Samruk-Kazyna », Parquet général, Ministère de la justice) ont élaboré la stratégie de poursuite pénale d'Ablyazov en Grande-Bretagne et ont contrôlé son exécution.

Les lobbyistes kazakhs ont réussi de retarder le statut de réfugié accordé à Ablyazov. Pendant ce temps, le Haut tribunal à Londres a pris la décision que l'affaire de la Banque BTA manquait de contexte politique.

Lors de la procédure préparatoire de reconnaissance des demandes introductives d'instance, Ablyazov a refusé d'informer le Haut tribunal sur tous ces actifs, en l'expliquant par le risque de la poursuite pénale de ses collaborateurs par le régime de Nazarbayev. Alors, le 16/02/2012, Ablyazov a été condamné à 22 mois de privation de liberté pour « l'outrage au tribunal ». Le Haut tribunal l'a privé de droit de défense en affaires civiles jusqu'à l'exécution complète de la peine de privation de liberté.

Ablyazov recevait des avertissements de la part de la police britannique qu'il était possible qu'il soit tué ou enlevé pour des raisons politiques. Craignant pour sa vie, il a quitté la Grande-Bretagne en 2012. Un an plus tard, son épouse, Alma Shalabayeva, et leur fille âgée de 6 ans ont été enlevées de l'Italie. Quand Ablyazov a quitté la Grande-Bretagne, **le Haut tribunal à Londres a émis la décision en demandes introductives d'instance civiles sans procédure portant sur l'essentiel de l'affaire et sans prendre en compte les arguments de la défense (le dit « default judgment »).**

Le cabinet « **Hogan Lovells** » s'occupait de l'affaire Ablyazov devant le tribunal britannique. D'après la correspondance publiée, le 16/08/2013, un membre du gouvernement kazakh, Almat Zhamiyev, a donné l'ordre à Pavel Prosyankin, gérant la Banque BTA, de créer en commun avec « Hogan Lovells » une « road map » concernant la poursuite pénale d'Ablyazov en Grande-Bretagne. Le jour même, Prosyankin a informé sur les risques encourus : « *La préparation d'un tel document mettra en cause la possibilité d'exécuter la poursuite pénale d'Ablyazov en Grande-Bretagne, comme contrairement à la position officielle de la banque, il sera clair et net que l'engagement des poursuites pénales contre Ablyazov, de même que les actions visant son extradition, constituent un travail coordonné de la Banque et de l'état du Kazakhstan.* Alors, ceci sera une preuve de l'affirmation d'Ablyazov que la banque est un outil de l'état dans la poursuite pénale d'Ablyazov ».

Le cabinet « **John Howell & Co Ltd** » était responsable de la coordination du travail du gouvernement kazakh et de la Banque BTA. Ce cabinet informait au fur et à mesure le premier-ministre du Kazakhstan et le chef de FDN « Samruk-Kazyna » ; il obtenait de leur part les accords informels à continuer les actions suivantes devant le Haut tribunal à Londres.<sup>27</sup>

Il vaut se rendre compte que **les consultants britanniques s'adressaient aux représentants des organes étatiques kazakhs pour résoudre le problème des prestations pour leurs services.** Par exemple, en avril 2010, John Howell (« John Howell & Co Ltd ») a demandé le chef de FDN « Samruk-Kazyna », Kayrat Kelimbetov, la date de paiement arriéré pour les prestations du cabinet « Hogan Lovells » pour les services réalisés en affaire Banque BTA.<sup>28</sup>

<sup>27</sup> Le portail d'information et d'analyses « Respublika » / Le front britannique : Comment ils ont « joué » le juge Tear, le 04/12/2015

<sup>28</sup> [http://www.compromat.ru/page\\_36355.htm](http://www.compromat.ru/page_36355.htm)



Le portail « Respublika » a publié la correspondance d'après laquelle le 19/07/2012, l'un des directeurs de la Banque BTA, Ulukbek Maksatbekuuly, a considéré la note d'information sur les frais des prestations du cabinet « Hogan Lovells ». La correspondance a compris, entre autres, l'information que la Banque BTA « *s'engage de plus en plus en procès sans fondements économiques en Angleterre* », et que les honoraires payés au cabinet « Hogan Lovells » faisaient l'objet de jalousie de « *tout le secteur juridique de Londres* ». Selon ces informations, les frais de la banque subis jusqu'au mois de novembre 2013 pouvaient s'élever à **20 millions de livres sterling** environ. Maksatbekuuly a été informé que la Banque BTA a dépensé 3 millions de livres sterling pour le procès judiciaire contre un collaborateur d'Ablyazov, A. Ereshchenko, mais le procès a été toutefois perdu.<sup>29</sup>

Un autre lobbyiste était le cabinet de Londres « **Reed Smith** », travaillant pour le Ministère de la justice du Kazakhstan. Selon la correspondance publiée, en juillet 2013, l'employée de « Reed Smith », Belinda Paisley, a informé les juristes de « Hogan Lovells » et de la Banque BTA que le premier-ministre du Kazakhstan Karim Masimov tenait à ce qu'Ablyazov passe la peine de privation de liberté infligée par le tribunal britannique, puisque ceci créera de nouvelles possibilités de continuer la poursuite pénale.<sup>30</sup>

D'après les documents de « Financial Times », les cabinets juridiques « Reed Smith » et « Ronald Fletcher Baker » **assuraient le lobbying pour la décision d'annuler le statut de réfugié accordé à Ablyazov le 07/072011**. Selon les avocats d'Ablyazov, la correspondance en cette affaire a été échangée entre la société Ronald Fletcher Baker et le Ministère de l'intérieur britannique, et aussi entre le gouvernement du Kazakhstan et le gouvernement de la Grande-Bretagne, ce qui est contre la loi en vigueur.<sup>31</sup> Les juristes soulignent que le problème de priver Ablyazov du statut de réfugié a été discuté le 31/01/2014 lors de la rencontre des représentants de « John Howell & Co Ltd », « Reed Smith » et du Ministère de la Justice de la Grande-Bretagne et du Parquet général du Kazakhstan.

En plus, les autorités kazakhes ont utilisé les services des sociétés « FTI Consulting » et « Portland » pour réaliser une campagne **négative PR contre Ablyazov**. Donc, en janvier 2014, FTI Consulting a présenté le plan conformément auquel l'affaire Ablyazov devait être présenté « *en tant qu'un crime financier à une grande échelle* », et aussi « *démentir les déclarations d'Ablyazov ce que le Kazakhstan est derrière les demandes d'extradition émanant de la Russie et de l'Ukraine* ». <sup>32</sup> En même temps, « Portland » rendait compte à la Banque BTA de ce que dans les médias anglophones, francophones et italophones connus, des articles en affaire Ablyazov « positifs » pour la Banque BTA ont été publiés.<sup>33</sup>

<sup>29</sup> Le portail d'information et d'analyses « Respublika » / Qui gagnera grâce à la guerre entre Akorda et Moukhtar Ablyazov - II, 25/12/2015

<sup>30</sup> Belinda Paisley en a informé par écrit le représentant du Ministère de la justice du Kazakhstan Marat Beketabev et l'adjoint au Procureur général du Kazakhstan Andrey Kravchenko. – Le portail d'information et d'analyses « Respublika » / Le front britannique : le juge Tear a en vain cru les juristes de la Banque BTA, 19/11/2015

<sup>31</sup> <https://www.ft.com/content/c22e50d0-c53e-11e3-89a9-00144feabdc0>

<sup>32</sup> Le portail d'information « Respublika » / La Banque kazakhe BTA a engagé à Londres les spécialistes de PR pour rendre l'image d'Ablyazov négative

<sup>33</sup> Le portail d'information et d'analyses « Respublika » / Le PR noir contre Ablyazov – II, 03/06/2016

## 15. CONCLUSIONS

Les faits confirment que dans l'affaire de la Banque BTA, les organes judiciaires sont totalement « commandés » et qu'ils fonctionnent à la base du but politique à atteindre. Les procédures pénales et les condamnations sévères prononcées contre les employés de la banque doivent créer l'ambiance de la peur et faire tout le monde comprendre que tous les collaborateurs et les alliés d'Ablyazov peuvent être menacés par la prison.

Pour la deuxième fois, Kazakhstan a enlevé les collaborateurs d'Ablyazov pour les forcer à déposer les témoignages contre lui. En mai 2013, l'épouse d'Ablyazov, Alma Shalabayeva, et leur fille âgée de 6 ans, ont été illégalement enlevées de l'Italie au Kazakhstan. Uniquement grâce aux sollicitations de la communauté internationale, elles ont pu revenir en Europe.

Actuellement, les services spéciaux kazakhs ont enlevé Zhaksylyk Zharimbetov pour obtenir des témoignages supplémentaires contre lui. Zharimbetov craint pour la sécurité de sa famille. En outre, lui-même, il peut tenir à ce que l'amnistie, à savoir, l'article 65 du Code pénal ou la réduction de la peine de privation de liberté, soient appliqués envers lui. Déjà auparavant, Zharimbetov discutait avec les organes judiciaires kazakhs la possibilité d'une telle « coopération ». Probablement, Kazakhstan publiera largement les déclarations de Zharimbetov afin de rendre l'image d'Ablyazov négatif. Il n'est pas exclu que dans ce but, un « procès » de Zharimbetov sera exécuté en public.

Fondation Open Dialogue demande la communauté internationale concernat les recommandations suivantes :

### **Pour les pays membres de l'UE, le Parlement européen, l'OSCE, l'ONU :**

- Attirer l'attention sur l'intensification de la poursuite pénale des anciens ex-gérants de la Banque BTA, et déposer auprès du gouvernement kazakh la déclaration sur l'inadmissibilité de l'emploi des témoignages reçus en voie de l'enlèvement, de la pression exercée sur la personne et des menaces.
- Prévenir les essais entrepris par les lobbyistes kazakhs visant l'annulation du statut de protection subsidiaire de Paraskevich (en République tchèque) et du statut du réfugié d'Ablyazov (en Grande-Bretagne).

### **Aux organes compétents en Grande-Bretagne :**

- Prendre en considération la décision du Conseil d'État de la France sur le caractère politique de l'affaire.
- Bien estimer les essais des autorités kazakhs de manipuler la jurisprudence britannique en affaire Ablyazov.

### **À la Commission de Contrôle des Fichiers d'Interpol :**

- Considérer la question d'effacer les données de Moukhtar Ablyazov et de ses collaborateurs de la liste des personnes recherchées (suivant l'exemple d'Artur Trofimov, son « alerte rouge » a été annulée). Anatoliy Pogorelov, Roman Solodchenko et Tatyana Paraskevich subissent la poursuite pénale suite à l'appartenance au groupe des personnes ayant eu des relations professionnelles avec Moukhtar Ablyazov. L'affaire Anatoliy Pogorelov en est le meilleur exemple. Les juges judiciaires lui ont donné le choix : ou bien la peine de privation de liberté, ou bien « la coopération avec les organes judiciaires ». Il a déposé ses témoignages dont les organes judiciaires avaient besoin, et malgré tout, il est victime de la poursuite pénale et a été obligé de quitter le pays. Les collaborateurs d'Ablyazov subissent la poursuite pénale dans le cadre de l'affaire que la France a jugée politiquement motivée. Alors, la présence de données de ces personnes sur la liste des personnes recherchées est une atteinte aux mécanismes d'Interpol et une atteinte à l'art. 3 des Statuts de l'organisation.

**Tous les intéressés peuvent soutenir nos appels en utilisant les adresses suivantes :**

- Président du Parlement Européen Antonio Tajani – 1047 Brussels, Belgium, Bât. Paul-Henri Spaak 09B011, Rue Wiertz / Wiertzstraat 60, tél. : +32(0)2 28 45503 (Bruxelles), +33(0)3 88 1 75503 (Strasbourg) ;
- Chef du Comité des affaires étrangères du Parlement Européen David McAllister – 1047 Brussels, Belgium, Bât. Altiero Spinelli 05E240, Rue Wiertz / Wiertzstraat 60, tél. : +32(0)2 28 45323 (Bruxelles), +33(0)3 88 1 75323 (Strasbourg) ;
- Chef de la sous-commission «droits de l'homme» du Parlement européen Antonio Panzeri – 1047 Brussels, Belgium, Bât. Altiero Spinelli 11G354, Rue Wiertz / Wiertzstraat 60, tél. : +32(0)2 28 45846 (Bruxelles), +33(0)3 88 1 75846 (Strasbourg) ;
- Président de PACE, Pedro Agramunt, e-mail : [pedro.agramunt@senado.es](mailto:pedro.agramunt@senado.es), tel.: +33 88 41 23 41 ;
- Présidente de l'OSCE PA, Christine Muttonen, e-mail : [christine.muttonen@parlament.gv.at](mailto:christine.muttonen@parlament.gv.at) ; [christine.muttonen@spoe.at](mailto:christine.muttonen@spoe.at) , tél. : +43 (1) 401 10 3660, +43 (1) 401 10 3444 ;
- Président du Comité général de l'OSCE PA de la démocratie, des droits de l'homme et des affaires humanitaires Ignacio Sanchez Amor, e-mail: [cristina.casado@gps.congreso.es](mailto:cristina.casado@gps.congreso.es), tel: +34 91 390 6919 ;
- Président du Conseil européen, Donald Tusk – 1048 Brussels, Rue de la Loi / Wetstraat 175, e-mail : [donald.tusk@european-council.europa.eu](mailto:donald.tusk@european-council.europa.eu), tel: +32 2 28 15650 ;
- Président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker – 1049 Brussels, Belgique Rue de la Loi / Wetstraat 200, e-mail : [president.juncker@ec.europa.eu](mailto:president.juncker@ec.europa.eu);
- Haut commissaire des Nations unies pour les réfugiés Filippo Grandi – Case Postale 2500 CH-1211 Genève 2 Dépôt, Switzerland, tél. : +41 22 739 8111
- Theresa May, Premier-ministre de la Grande-Bretagne – 10 Downing Street, London, SW1A 2AA. Tél. +44 20 7925 0918, e-mail: <https://email.number10.gov.uk> ;
- Amber Rudd, Ministre de l'intérieur de la Grande-Bretagne – 2 Marsham Street, London, SW1P 4DF ; 020 7035 4848, e-mail : [public.enquiries@homeoffice.gsi.gov.uk](mailto:public.enquiries@homeoffice.gsi.gov.uk) ;
- Chambre des Communes – London, SW1A 0AA, tél. : +44 0800 112 4272, e-mail: [hcenquiries@parliament.uk](mailto:hcenquiries@parliament.uk) ;
- Commission de Contrôle des Fichiers d'Interpol - 200 Quai Charles de Gaulle, 69006 Lyon, France, tél. : +33 4 72 44 70 00; fax : +33 4 72 44 71 63 ; e-mail : [CCF@interpol.int](mailto:CCF@interpol.int);